

<https://www.snetap-fsu.fr/Soutenir-la-sante-mentale-des-apprenant-es-dans-l-Enseignement-agricole-LA.html>



# Soutenir la santé mentale des apprenant-es dans l'Enseignement agricole ... LA SUITE ...

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -  
Date de mise en ligne : lundi 22 juin 2026

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Le mercredi 17 juin 2026**, la [DGER](#) (Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation) a réuni un nouveau groupe de travail au format [CNEA](#) relatif à la santé mentale. Il était animé par le Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire.

À l'ordre du jour ...

## **Des redites du GT [CNEA](#) du 20 mars 2026**

Quelques rappels ...

- Définition de la santé mentale.
- RéSéDA : un réseau dédié à la santé des apprenant-es de l'Enseignement agricole.
- Un déploiement sur plusieurs échelles : au niveau régional et au niveau national.

## **Ah enfin ... Une nouveauté ... Quand la [DGER](#) s'emballe ...**

La déclinaison dans l'EA du projet de circulaire interministérielle intitulé "Amélioration de l'orientation et de la prise en charge des élèves présentant des signes de souffrance psychique" en septembre 2026.

Il s'agira pour chaque établissement scolaire de mettre en place un protocole "Santé mentale : du repérage à la prise en charge" qui organisera et formalisera l'action de la communauté éducative.

Il se déclinera comme suit :

- une évaluation en première intention réalisée par l'infirmier-e ;
- une procédure "coupe-file" (selon la gravité, un rendez-vous prioritaire ou un appel du 15) avec l'accord de l'élève et de ses représentant-es légaux-ales ;
- une orientation par le service d'accès aux soins (SAS) pour une évaluation ;
- une convention ARS/[DRAAF](#).

**Concernant cette annonce, notre délégation a d'abord précisé que la mise en route du chantier post drame d'Antibes de septembre 2025 est laborieuse. Les semaines passent et on part de quasiment rien pour une mise en place effective de cette circulaire en septembre prochain. Se pose également la question de la date de sortie de cette circulaire et de son appropriation. À cela s'ajoute l'urgence à avoir une réponse de la Sous-Direction des établissements, des dotations et des compétences (l'engagement a pourtant été pris !) concernant le déploiement d'autres personnels médicaux sociaux sur les postes de médecins scolaires.**

La DGER a partagé nos constats mais veut faire vite tout en précisant qu'un accompagnement au fil de l'eau sera nécessaire.

## **Et pour finir ...**

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ([CGAAER](#)) sera missionné durant l'année 2026-2027 pour élaborer des pistes pour une analyse de la situation de la santé mentale au sein de l'Enseignement Agricole. Sa mission consistera à :

- identifier les dispositifs existants et l'articulation des acteurs-rices, les besoins des établissements et des personnels au regard d'un contexte singulier ;
- conduire une analyse comparative avec les dispositifs mis en oeuvre au sein de l'Éducation nationale ;
- repérer les freins et les limites systémiques ;
- formuler des recommandations opérationnelles.

Nous y serons associé-es.